

# L'assurance hypothécaire

conçue en fonction  
de vos besoins!


## À propos de l'Industrielle Alliance...

Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes dont la mission première est d'offrir à ses assurés et à leur famille une protection financière en cas de décès, d'invalidité et de maladie et de les aider à atteindre une autonomie financière en vue de la retraite ou de la réalisation de projets spéciaux.

À cet égard, l'Industrielle Alliance offre une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de REER, de fonds mutuels et de fonds distincts, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Elle se distingue par un service personnalisé de représentants professionnels, attentifs aux besoins en constante évolution de sa clientèle.

Cinquième plus importante société d'assurance de personnes au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, présent dans toutes les régions du pays de même que dans l'ouest des États-Unis.

L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être financier de plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes, emploie plus de 2 900 personnes et administre et gère un actif de plus de 50 milliards de dollars. Son titre est inscrit à la Bourse de Toronto sous le symbole IAG. L'Industrielle Alliance compte parmi les 100 plus importantes sociétés publiques canadiennes.



# L'assurance hypothécaire

conçue en fonction  
de vos besoins!

# L'assurance hypothécaire

conçue en fonction  
de vos besoins!

Votre assurance hypothécaire doit vous offrir une protection adéquate contre toutes les éventualités qui pourraient mettre en péril votre investissement.

L'achat d'une maison et la négociation d'un prêt hypothécaire font partie des événements importants de la vie. Beaucoup d'efforts sont investis dans la réussite de ces projets, sans compter que l'achat d'une maison représente pour plusieurs la première obligation financière d'envergure.

Très souvent, pris dans le tourbillon des négociations concernant le prêt, la décision d'adhérer à l'assurance hypothécaire de l'institution financière prêteuse se fait précipitamment. Souvent, on croit aussi à tort que l'obtention de son prêt est directement liée à l'adhésion à cette assurance ou, encore, que l'assurance et le prêt font partie d'un tout. Et lorsqu'il s'agit de l'achat d'une première maison, on trouve généralement plus simple d'adhérer à l'assurance offerte par l'institution prêteuse.

Il semble également que, pour plusieurs personnes, toutes les assurances hypothécaires soient identiques et s'équivalent! Il y a cependant des distinctions importantes entre les différentes assurances hypothécaires et, fait bien important, cette protection peut être souscrite auprès d'une autre institution que l'institution prêteuse.

Votre assurance hypothécaire doit vous offrir une protection adéquate contre toutes les éventualités qui pourraient mettre en péril votre investissement.

Votre budget vous permettrait-il, par exemple, de traverser une période d'invalidité plus ou moins prolongée? Qu'arriverait-il si vous aviez une maladie grave? Et s'il advenait un décès? N'est-ce pas dans ces circonstances que l'assurance hypothécaire prend tout son sens? L'assurance hypothécaire Abrisation a été conçue pour pallier toutes ces éventualités.

Dans tous les cas, il est rassurant de savoir que, advenant ces circonstances difficiles de la vie, Abrisation prendra la relève et vous procurera la tranquillité d'esprit de savoir que votre résidence, tant appréciée jusqu'alors, ne deviendra pas un fardeau financier pour vous et votre famille.

## Protection d'assurance vie

Abritation est d'abord et avant tout une protection d'assurance vie qui offre une sécurité financière à votre famille en cas de décès prématuré. Cette protection vous couvre, en tout temps, pour un montant équivalent à 100 % du solde de votre prêt hypothécaire. Elle peut être souscrite pour une seule personne ou en tant que protection conjointe, ce qui vous permet de bénéficier d'une réduction de prime appréciable.

### Quels sont les prêts admissibles?

Le prêt doit être remboursé au moyen de versements périodiques déterminés selon un taux d'intérêt et une période d'amortissement. Ces versements doivent comporter une portion de capital et d'intérêts. La marge de crédit hypothécaire n'est pas admissible à l'assurance Abritation.

### Quels sont les critères pour établir ma prime?

Votre prime d'assurance est établie en tenant compte de plusieurs critères tels l'âge, le sexe, l'usage du tabac et le solde de votre prêt hypothécaire. Votre prime est basée sur vos critères – spécificités – personnels et non pas sur l'ensemble des critères d'un groupe d'emprunteurs hypothécaires. Elle est garantie pour toute la durée de votre contrat et ne sera pas affectée par la hausse des taux d'intérêt.

### Considère-t-on mon état de santé?

Comme pour toutes les assurances hypothécaires, votre état de santé fera l'objet de quelques questions. Toutefois, sur réception d'une confirmation d'acceptation de votre demande, vous aurez la tranquillité d'esprit de savoir que vous êtes couvert pour la protection que vous aurez choisie, ce qui n'est pas toujours le cas avec les régimes collectifs offerts par les principales institutions prêteuses. Certains prêteurs se réservent même le droit de refuser une indemnisation au moment de la demande de règlement.

### En cas de décès, doit-on obligatoirement rembourser le prêt hypothécaire?

En cas de décès, l'argent est versé au bénéficiaire de votre choix, qui n'a pas à être votre institution prêteuse. La flexibilité que vous procure Abritation permet au bénéficiaire de disposer de l'argent sans aucune restriction. Il peut par exemple :

- ■ ■ rembourser le solde du prêt hypothécaire;
- ■ ■ investir l'argent dans un REER;
- ■ ■ utiliser l'argent pour couvrir d'autres besoins plus urgents (rénovations, changement de voiture, etc.);
- ■ ■ continuer à verser les mensualités du prêt hypothécaire et investir l'argent pour les études des enfants, etc.



### Qu'advient-il de mon assurance si je choisis de transférer mon prêt hypothécaire chez une autre institution prêteuse?

Votre assurance Abritation demeure inchangée puisqu'elle assure la personne et non le prêt. Votre contrat reste en vigueur et continue de couvrir la ou les personnes assurées.

### Qu'advient-il de mon assurance si je désire augmenter ma protection après l'achat d'une nouvelle maison ou en raison d'un projet de rénovation?

Il est possible d'augmenter le montant de la protection au contrat existant pour y inclure le montant additionnel à couvrir, et ce, pour la période restante de votre contrat.

### Ma protection d'assurance vie Abritation peut-elle être convertie en assurance vie régulière?

Oui. Vous avez la possibilité de transformer votre assurance hypothécaire en assurance vie régulière, sans avoir à passer d'examen médical, pour un montant équivalent au solde de votre prêt au moment de la transformation, et ce, avant l'âge de 65 ans.

En plus de vous offrir ce privilège de transformation, Abritation, lorsque souscrite en protection conjointe, prolonge automatiquement la protection d'assurance pour une période de 45 jours supplémentaires à la suite du décès du conjoint. Seules les compagnies d'assurance sont en mesure de vous faire bénéficier d'une telle option de transformation et de prolongation sans coûts additionnels.

Avec Abritation, vous êtes le propriétaire du contrat, contrairement aux différents produits offerts par les principales institutions prêteuses, produits en vertu desquels le propriétaire du contrat est, en fait, le prêteur lui-même.

## Protection d'assurance invalidité

Aujourd'hui, vous êtes en bonne santé, mais demain... Qui sait ce que l'avenir nous réserve! Une invalidité ne prévient pas et, malheureusement, arrive lorsqu'on s'y attend le moins! Sans protection adéquate, une période d'invalidité prolongée pourrait mettre en danger la qualité de vie que vous procure votre maison. Différentes statistiques montrent qu'une personne sur trois\* devra surmonter une période d'invalidité, plus ou moins prolongée, avant la fin de la période d'amortissement de son prêt hypothécaire. Et, malheureusement, plusieurs d'entre elles devront céder leur maison à l'institution prêteuse faute d'argent pour effectuer leurs versements hypothécaires mensuels. Ne vaut-il pas mieux être prudent et prendre les mesures nécessaires pour se protéger contre d'éventuelles situations critiques?

### Pourquoi devrais-je adhérer à la protection d'assurance invalidité?

Souscrire la protection d'assurance invalidité Abritation, c'est assurer la continuité de vos versements hypothécaires mensuels si vous êtes dans l'incapacité d'exercer votre emploi pour une période de plusieurs mois.

### Quel sera le montant versé en cas d'invalidité?

La protection d'assurance invalidité prévoit le versement d'une prestation mensuelle correspondant à 50 % ou à 100 %, selon le niveau de couverture choisie, du versement hypothécaire mensuel requis par votre institution prêteuse. Ce montant est établi selon le taux d'intérêt, le terme d'amortissement et le solde du prêt hypothécaire sans toutefois excéder un versement maximum de 5 000 \$ par mois.

### Qui peut souscrire l'assurance invalidité?

Toute personne âgée entre 18 et 54 ans et qui est en bonne santé est admissible à la couverture d'assurance invalidité. Et tout comme la prime d'assurance vie, la prime d'assurance invalidité ne subira pas de hausse, et ce, peu importe s'il y a augmentation des taux d'intérêt lors du renouvellement du prêt.

\* Sources : Table d'invalidité CIDA85; Table de mortalité CSO80; Table de mortalité CIA86-92. La probabilité que vous deveniez invalide pendant une période de 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans est de 1 sur 3. Selon les mêmes sources, la durée moyenne d'une invalidité de plus de 90 jours est de l'ordre de 2,9 ans.

## Quels sont les types de couverture offerts?

Lorsque vous désirez adhérer à l'assurance invalidité, deux types de couverture vous sont offerts, soit :

- ■ ■ le paiement de vos versements hypothécaires mensuels à 50 %;
- ■ ■ le paiement de vos versements hypothécaires mensuels à 100 %.

De plus, vous avez la possibilité de choisir la durée pendant laquelle la Compagnie effectuera vos versements hypothécaires mensuels à votre place en raison d'une invalidité, soit :

- ■ ■ pour une période de 2 ans;
- ■ ■ pour toute la durée de la période d'amortissement de votre prêt sans excéder l'âge de 65 ans.

En tout temps, il vous sera possible de modifier votre choix initial.

## Qu'est-ce qu'une invalidité aux termes de votre contrat?

L'invalidité se traduit par une incapacité totale et continue, pour vous, d'accomplir les fonctions de votre emploi principal à la suite d'une maladie ou d'un accident et vaut pour la période des 24 premiers mois.

Les principaux prêteurs hypothécaires appliquent la même définition, mais pour une période de 12 mois uniquement. Ils réfèrent par la suite à une définition plus restrictive de l'invalidité.



## Quelle est la durée des prestations versées en raison d'une invalidité?

Lors d'une période d'invalidité, la compagnie effectuera le remboursement du versement hypothécaire mensuel, rétroactivement au 30<sup>e</sup> jour suivant l'invalidité, lorsque cet état persiste pour une période continue d'au moins 3 mois.

Il est à noter que ce délai est réduit à 1 mois lorsque l'invalidité résulte d'un accident ou survient à la suite d'une hospitalisation d'une durée minimale de 72 heures.

Les prestations prennent fin lorsque vous cessez d'être invalide ou lors de votre retour au travail. Si vous optez pour une durée de prestations de 2 ans, la protection se termine à la fin de cette période de couverture.

## L'assurance invalidité est-elle vraiment nécessaire?

Souscrire ou non l'assurance invalidité demeure un choix personnel. Toutefois, vous aimerez grandement savoir que votre famille n'aura pas à subir de pression financière si une invalidité vous privait de votre revenu familial. Opter pour l'ajout de cette protection à votre assurance Abris, c'est vous donner la sécurité de pouvoir compter sur un soutien financier advenant une perte de revenu temporaire occasionnée par une invalidité.

## Protection d'assurance maladie grave

Lorsqu'on fait l'acquisition d'un bien d'une grande valeur, telle une maison, il est primordial de faire l'impossible pour le conserver. On ne souhaiterait pour rien au monde, si on était par exemple atteint d'une maladie grave, placer notre famille dans une situation financière très délicate : devoir se départir de la maison.

Malheureusement, les statistiques se rapportant aux maladies graves telles que le cancer, les crises cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux, entre autres, sont très alarmantes. Le rythme de vie effréné, le stress et les soucis financiers ont bien souvent des conséquences néfastes sur la santé de la population. Heureusement, les mêmes statistiques révèlent aussi que les progrès de la science médicale font en sorte que les gens surmontent ces maladies et vivent de plus en plus longtemps.

Malgré tout, une maladie grave entraîne inévitablement son lot de difficultés financières. Des dépenses additionnelles s'ajoutent à celles déjà existantes, sans oublier une diminution, presque toujours, du revenu familial. Comment surmonter une maladie grave sans tout perdre?

## Qu'est-ce que l'avenant Maladie grave?

L'avenant Maladie grave prévoit le versement d'une somme forfaitaire, équivalente à 100 % du solde de votre prêt hypothécaire, à la suite du diagnostic d'une des 4 maladies graves ou affections couvertes. Ainsi, vous pouvez vous consacrer à 100 % à votre rétablissement, sans avoir de soucis financiers liés à votre prêt hypothécaire.

## Y a-t-il des restrictions quant à l'utilisation de cette somme d'argent?

Vous pouvez utiliser cette somme d'argent comme vous le désirez, sans aucune restriction, soit pour :

- ■ ■ régler le solde de votre prêt ou effectuer des versements hypothécaires;
- ■ ■ acquitter les frais médicaux pour recevoir les meilleurs soins possible, que ce soit ici ou à l'étranger;
- ■ ■ vous offrir des soins infirmiers à domicile;
- ■ ■ adapter votre résidence à votre condition médicale;
- ■ ■ permettre à votre conjoint de prendre un congé sans solde pour demeurer à vos côtés;
- ■ ■ assurer la survie de votre entreprise;
- ■ ■ conserver vos projets de retraite, etc.



## Qui peut souscrire cet avenant?

Toute personne détentrice d'un prêt hypothécaire, qui a souscrit une assurance vie Abritation, qui est âgée entre 18 et 64 ans et dont l'état de santé répond aux critères d'admissibilité peut se prévaloir de l'avenant Maladie grave.

Tout comme la prime d'assurance vie et d'assurance invalidité, la prime pour cet avenant est fixe et garantie pour toute la durée du contrat. Comme toutes les autres options de votre assurance Abritation, l'avenant Maladie grave est offert sur une base individuelle ou conjointe.

Toutefois, le versement d'un montant forfaitaire à la suite du diagnostic d'une maladie grave entraînera la fin du contrat Abritation.

## Quelles sont les maladies couvertes par le contrat?

Voici les 4 maladies graves et affections couvertes par le contrat :

- ■ ■ Accident vasculaire cérébral
- ■ ■ Cancer
- ■ ■ Crise cardiaque
- ■ ■ Chirurgie coronarienne

Si on ne peut rien faire contre la maladie, il est tout de même possible de préserver sa santé financière. Ajouter l'avenant Maladie grave à son assurance hypothécaire, c'est mettre toutes les chances de son côté pour que les aléas moins heureux de la vie affectent le moins possible les personnes qui vous sont chères.

## Garanties additionnelles

Votre assurance Abritation a été pensée pour vous! C'est pourquoi, en plus des protections essentielles telles que l'assurance vie, l'assurance invalidité et l'assurance maladie grave, vous pouvez compléter votre programme d'assurance hypothécaire par l'ajout de garanties additionnelles exclusives aux compagnies d'assurance vie, et ainsi vous assurer une protection complète et sur mesure.

Renseignez-vous sur les nombreuses garanties additionnelles, notamment :

- ■ ■ Assurer votre état de santé actuel pour avoir la possibilité d'augmenter votre protection plus tard, et ce, sans aucune question médicale;
- ■ ■ La cessation du paiement de vos primes d'assurance pendant une période d'invalidité;
- ■ ■ L'augmentation, voire même le double, du versement du capital en cas de décès ou de décès et mutilation résultant de causes entièrement accidentelles;
- ■ ■ La perception d'une indemnité additionnelle en cas de fracture accidentelle.

## En matière d'assurance, consultez des spécialistes!

Informez-vous auprès de votre représentant sur Abritation. Vous constaterez par vous-même que cette assurance est en mesure de couvrir une gamme de besoins plus large qu'une assurance conçue uniquement en fonction d'un prêt. De plus, elle vous offre toutes les options nécessaires pour assurer à votre famille, quoi qu'il arrive, une excellente sécurité financière.

**ABRITATION, l'assurance hypothécaire qui combine tous les avantages des régimes offerts par les principales institutions financières et la plus-value des produits d'assurance vie d'une compagnie qui œuvre dans le domaine de l'assurance de personnes depuis plus de 100 ans.**

Comparez et vous verrez vous aussi qu'Abritation vous offre le meilleur des deux mondes!